

STATIONNEMENT PAYANT

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) - Bas-Rhin 6 A rue du Verdon 67100 Strasbourg

03 69 49 39 00

RAPPEL

Stationnement gratuit sur toutes les places aménagées ou non.

CMI stationnement ou carte européenne à présenter sur le tableau de bord ou derrière le pare-brise du véhicule.





⊅

ATTENTION

Des véhicules procèdent à des précontrôles des véhicules en stationnement par un relevé des plaques d'immatriculation. Afin d'éviter un forfait post-stationnement, il convient d'enregistrer votre véhicule.





Vous stationnez **régulièrement** dans le secteur payant de Strasbourg:



- Enregistrez votre véhicule auprès de la Boutique Indigo:
 - En boutique:

Place Kléber Parking Kléber-Homme de Fer, niveau -1 Du mardi au samedi de 11h à 18h

- Par internet: <u>https://voirie.fr.parkindigo.com/strasbourg/login</u>
- Liste des copies à fournir :
 - o carte grise
 - pièce d'identité du titulaire de la carte PMR (rectoverso)
 - CMI-Stationnement ou Carte Européenne (recto-verso)

Vous stationnez **occasionnellement** dans le secteur payant ou votre véhicule n'est **pas inscrit** :

Dès le début de votre stationnement, renseignez la plaque d'immatriculation de votre véhicule:

- soit à l'horodateur en choisissant le pictogramme "personne en situation de handicap",
- soit sur une des applications mobiles: Indigo Neo, Easypark ou Flowbird.



